



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 décembre 2018

Sécheresse 2017 : la commune de Saint-Aubin-la-Plaine reconnue en état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 27 novembre 2018 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel le 7 décembre 2018 **reconnait la commune de Saint-Aubin-la-Plaine en état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.**

Les personnes concernées disposent d'un délai **de dix jours** à compter du 7 décembre 2018 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037768794&dateTexte=&categorieLien=id>

